

## 10 Port-Gentil

Santé/Lutte contre la poliomyélite

## Le gouverneur Patrice Ontina lance la campagne de vaccination



Le gouverneur Patrice Ontina exécutant le geste symbolique de lancement de la campagne de vaccination.



Les officiels, hier, lors de l'ouverture de la vaccination qui durera 4 jours.

Christelle NTSAME

Port-Gentil/Gabon

*C'est en présence du maire de la commune, Bernard Aperano, et des responsables de l'administration locale que la première autorité provinciale a donné le coup d'envoi, hier, à la halte-garderie de Masuku, de cette campagne qui s'achèvera le 21 décembre prochain.*

LE gouverneur Patrice Ontina a procédé, hier, à la halte-garderie de Masuku, dans le premier arrondissement de la commune de Port-Gentil, au lancement officiel de la campagne de vaccination contre la poliomyélite qui s'achèvera le 21 décembre prochain. Si en 2017, le Gabon était certifié par l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) pays libre de la polio, du fait de l'absence totale des cas et des suspects déclarés dans l'ensemble du pays, pour Clé Ovono Edzo, directeur régional de Santé-maritime, cette énième campagne de vaccination, organisée en collaboration avec l'OMS, l'Unicef et la Fondation Sylvia Bongo Ondimba, intervient dans ce contexte particulier. D'autant plus que pour le Gabon, qui entend conserver cette certification, qui est "une récompense pour de longues années d'efforts marquées par des campagnes coûteuses", cette vaccination s'inscrit dans le long processus d'élimination de la poliomyélite. Et passe, selon M. Ovono Edzo, « par le maintien des performances dans la surveillance épidémiologique, la vaccination de routine ou



Plusieurs enfants ont été vaccinés, hier, à Port-Gentil.

encore par l'organisation des campagnes de vaccination de qualité, à l'instar de celle-ci.» Le gouverneur Patrice Ontina a, cependant, rappelé que cet objectif de certification n'« a été rendu possible que grâce à la volonté personnelle du président de la République, Ali Bongo

Ondimba.» Il a ensuite salué l'organisation, cette année du 11 au 15 décembre 2018, au Cameroun des assises annuelles du Comité régional africain de certification de la poliomyélite, sur le thème : "les progrès enregistrés par la région africaine en vue de parvenir au

statut libre polio". Au cours de ces assises, le point d'orgue aura été, selon lui, « le passage devant la commission du Gabon qui a présenté une documentation complète de haute facture.» A cet effet, le gouverneur Ontina s'est félicité des efforts consentis par les plus hautes autorités compé-

tentes du Gabon, avant de procéder au geste symbolique de vaccination sur un nourrisson de quatre jours, dans les bras de sa maman, au lieu-dit de la cérémonie.

Pour le compte de la province de l'Ogooué-Maritime, 121 agents vaccinateurs et superviseurs, soit 96 à Port-Gentil, 15 à Gamba, 10 à Omboue, sillonneront, du 17 au 21 décembre courant, crèches, écoles et domiciles, à la recherche des enfants de moins de cinq ans déjà vaccinés ou non. L'objectif, pour cette campagne étant d'atteindre 95% de couverture vaccinale.

La poliomyélite, rappelle-t-on, est une maladie très contagieuse provoquée par un virus qui envahit le système nerveux et entraîne la paralysie en quelques heures.

## Environnement/Extraction abusive de sable

## Le ministre Magnagna tape du poing sur la table

Christian KOUIGA

Port-Gentil/Gabon

*Malgré l'interdiction à eux faite de ne plus prélever ou extraire le sable dans la capitale économique, certains opérateurs du secteur, qui ne remplissent même pas les conditions exigées, outrepassent la décision du gouvernement. D'où le rappel à l'ordre.*

DEPUIS le 12 janvier 2015, un décret – N°0050/PR/MMIT – avait été pris pour interdire l'exploitation des substances minérales classées en régime des carrières dans la zone nord de Libreville, et sur toute l'étendue du territoire national. En application de celui-ci, en décembre de la même année, le ministre des Mines avait pris un arrêté interdisant l'extraction du sable dans la presqu'île de Mandji à Port-Gentil, à compter du 1er janvier 2018. Le 3 mars, à la tête d'une délégation de quelques experts, le directeur général de la Propriété et de l'exploitation minière, fut dépêché dans la



Les opérateurs concernés par l'exploitation du sable à Port-Gentil lors de la réunion avec...

capitale économique aux fins de rappeler à l'ensemble des opérateurs concernés l'application effective de cette mesure. A ce jour, cinq (5) entreprises : Socoba (pour le débarcadère de Port-Gentil), Xiang Wei, Cécilia et Rose, Bibang Bi Ndong et MSGB (toutes situées dans la zone d'Ozomboua et Endougou) sont autorisées à poursuivre leurs activités, jusqu'à expiration de leur titre, avant une délocalisation vers les zones potentielles, pour des raisons d'incompatibilité avec la protection de l'environnement. Six (6) autres, à sa-



Le ministre Christian Magnagna expliquant à la presse que le gouvernement sévira en cas d'entêtement.

voir CRBC, ITAF, Djally, Okuwa Nkaza, SECA Sarl,



...le ministre des Mines, Christian Magnagna, assisté du gouverneur Patrice Ontina (c).

Wora Nale Chad sont interdites de toute nouvelle ac-

tivité sur la presqu'île. Mais nombre d'entre elles continuent de faire fi de la mesure gouvernementale. Informé de la situation, le ministre des Mines, Christian Magnagna, a saisi l'occasion de son récent séjour dans la capitale économique – où il accompagnait le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet, venu visiter la route Port-Gentil-Omboue, et procéder à une double inauguration de la salle cinéma canal Olympia et du marché de la Balise – pour rappeler, au cours d'une réunion, aux uns et autres opérateurs témé-

raires du secteur, que "le gouvernement ne se laissera pas abuser". Avant d'ajouter que celui-ci servira pour ramener de l'ordre dans ce secteur d'activité. Le membre du gouvernement a rappelé que les zones interdites d'exploitation de sable sont : la presqu'île de Mandji et sa côte maritime. Et que celles autorisées, sont toutes situées autour du fleuve Ogooué et ses différents affluents. A savoir : l'Ogooué, l'Animba, l'Atadali, la Kondjo, les baies d'Ozouri et de la Nazaré.

Et que, seules les sociétés OJR Extraction et Logistique, Socon BTP, SOMEK, CRBC, situées dans la zone de l'Ogooué, sont autorisées à poursuivre leurs activités d'exploitation de carrière de sable. D'autres qui le souhaitent, sont invitées à se conformer, avant tout, aux nouvelles dispositions prises par le gouvernement. Avec le concours des services compétents du ministère des Mines, le gouverneur Patrice Ontina, présent à la réunion, a été chargé de veiller à l'application stricte de la décision gouvernementale.